

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Règlement REACH (CE) n° 1907/2006

RUBRIQUE 1 - Identification de la substance / préparation et de la Société

Désignation commerciale : **Spray d'ambiance base neutre**

CODE : **DO190 – flacon 200 ml**

Utilisation : **Désodorisant naturel destiné à l'habitation.
Base neutre à personnaliser aux huiles essentielles.**

Distributeur :

Nom / Raison Sociale : **Ecodis**

Téléphone : 02.97.48.40.59

Adresse : ZA Kerboulard

Télécopie : 02.97.45.50.14

56250 St Nolf FRANCE

N° d'appel d'urgence :

CENTRE ANTI-POISONS DE RENNES

Téléphone : 02.99.59.22.22

ORFILA

Télécopie : 01.45.42.59.59

INRS

Téléphone : 01-45-42-59-59

RUBRIQUE 2 - Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Ce produit est classé comme « **liquide ET vapeurs très inflammables** » et « **provoque une sévère irritation des yeux** », selon la directive 1907/2006/CE et le règlement CLP 1272/2008.

Dangers principaux : Liquide et vapeurs très inflammables

Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 2

2.2 Éléments d'étiquetage



H225



H319

RUBRIQUE 3 - Composition / informations sur les composants

3.1 Substance

Nom de la préparation : SPRAY AMBIANCE

Composants contribuant aux dangers pour la santé :

Substance	N° CAS	Concentration	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)	Classification 67/548/CEE
Acide citrique	77-92-9	1 à 5 %	GHS07 Eye Irrit. 2 H319	Xi R36
Éthanol 96 % AB	64-17-5	➤ 30 %	GHS02 Flam. Liq 2 H225 GHS07 Eye Irrit. 2 H319	F R11

RUBRIQUE 4 - Premiers secours

Inhalation : Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme. En cas d'inconscience, transporter la personne en position latérale de sécurité. Appeler le médecin ou le centre antipoison le plus proche si des gênes apparaissent.

Contact avec la peau : En cas de réaction au produit, nettoyer la peau au savon et retirer les vêtements contaminés. Ne pas utiliser des solvants et des diluants. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux : Enlever les lentilles de contact si besoin. Rincer à l'eau en gardant les yeux ouverts y compris sous les paupières pendant au moins 20 minutes. En cas de trouble persistant, consulter un médecin.

Ingestion : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Ne rien faire boire. Consulter immédiatement un médecin.

Autres informations : /

RUBRIQUE 5 - Mesures de lutte contre l'incendie

Classe d'inflammabilité : Très inflammable

Prévention : Conserver à l'abri des sources d'ignition. Ne pas fumer

Moyens d'extinction recommandés : Poudre d'extinction sèche
Mousse résistant aux alcools
Dioxyde de carbone CO2
Eau pulvérisée
Sable
Terre

Moyens d'extinction
contre-indiqués : /

Précautions/Equipements
spéciaux : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

Dangers particuliers/Risques
Spéciaux : Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent sur le sol. Danger d'explosion des vapeurs. En cas d'incendie, les produits de décomposition sont le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone, l'acroléine, et ses dérivés ainsi que des fumées.

RUBRIQUE 6 - Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions générales : Ventiler la pièce. Tenir à l'écart de toute source d'ignition. Etre vigilant à un retour de flamme en cas d'incendie.

Précautions individuelles : Evacuer le personnel vers un endroit sûr. Assurer une ventilation adéquate. Eviter tout contact avec la peau, les yeux, ou les vêtements. Porter un vêtement de protection individuelle.

Précautions pour
l'environnement : Avertir les autorités en cas de déversement. Stopper la fuite si possible sans prendre de risque. Endiguer et contenir le produit renversé. Eviter la propagation du produit sur les routes, et sa pénétration dans les égouts, les eaux souterraines, les eaux de surface, l'eau potable, ainsi que le sol.

Méthodes de nettoyage : Ecoper ou pomper le produit le plus rapidement possible à l'aide d'une pompe antidéflagrante, pneumatique ou à main. Mettre le liquide recueilli dans un contenant adéquate approprié (PE, PP ou inox) et fermé pour l'élimination.
Eponger avec un produit absorbant inerte (sable, argile, agglomérant universel)

Rubrique 7- Manipulation et stockage

Manipulation : Eviter le contact avec les yeux. Ne pas inhaler. Ne pas respirer les vapeurs et brouillards. Ne pas manger, ni boire ou fumer dans les endroits où le produit est utilisé. Porter si nécessaire un équipement de protection individuelle. Manipuler à l'abri de la chaleur. Utiliser de préférence des appareils électriques de type EeX2BT4. Ne pas utiliser d'air comprimé pour remplir ou mettre en fût. Garder l'emballage fermé, éloigné de toute source de chaleur, et en position debout pour éviter toute fuite.

Stockage : Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver dans un lieu aéré, et à une température si possible inférieure à 35°C.
Stocké à l'abri du gel, du soleil et de toutes autres sources de chaleur et d'ignition.
Conserver à l'écart des oxydants et substances comburantes.
Tenir à l'écart des aliments et boissons.

Emballages : Conserver dans son emballage d'origine hermétiquement fermé. Matériaux préconisés : PE, PET ou inox.

RUBRIQUE 8 - Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Protection individuelle

- Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter une protection respiratoire adaptée (masque avec cartouche filtrante P3).
- Protection des mains : Porter des gants (nitrile) adaptés au produit.
- Protection de la peau : Vêtements de travail adaptés et protecteurs (blouse coton).
- Protection des yeux : Porter des lunettes de protection

Mesure d'hygiène : Assurer une ventilation adéquate surtout dans les endroits fermés. Ne pas manger, ne pas boire ou fumer durant l'utilisation.

Limite d'exposition professionnelle : Mélange : pas de données connues
Composants : Limite de concentration spécifique : éthanol \geq 50% → Eye Irrit.2

RUBRIQUE 9 - Propriétés physico-chimiques :

Etat physique à 20 °C	: Liquide
Couleur	: Légèrement jaunâtre, translucide
Odeur	: /
pH	: 5
Température d'ébullition	: 90°C
Point d'éclair	: 25°C
Température d'auto-inflammation	: 365°C
Point de fusion	: Non déterminé
Densité à 20 °C	: 0.905
Solubilité	: Partiellement soluble dans l'eau et la plupart des solvants organiques ainsi que les cétones et les esters. Partiellement soluble dans les huiles.

RUBRIQUE 10 - Stabilité et réactivité

Stabilité : Stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

Conditions à éviter : Ne pas exposer au rayonnement du soleil. Ne pas chauffer à flamme nue. Eviter le stockage à des températures supérieures à 35 °C

Matières à éviter : Acides minéraux puissants, agents oxydants et bases.

Produits de décomposition dangereux : En cas de hautes températures, des produits de décomposition peuvent se produire (fumée, monoxyde et dioxyde de carbone)

RUBRIQUE 11 - Informations toxicologiques

Pas de données pour la préparation en elle-même. Cette rubrique est établie selon les données des substances contenues dans la préparation.

Le produit peut réagir avec : des acides forts, bases fortes, oxydants et substances comburantes. Un examen médical périodique est recommandé. Sa fréquence est fonction du temps et de l'importance de l'exposition

Toxicité aiguë à l'ingestion : peut irriter l'appareil respiratoire à forte dose et peut provoquer des maux de gorge, et déclencher une toux. Les symptômes d'une exposition excessive sont un étourdissement, des maux de tête, une lassitude, des nausées, la perte de conscience.

Des contacts fréquents ou prolongés peuvent irriter, dégraisser ou dessécher la peau, conduisant à une incommodité voire à une sensibilité cutanée ou à des dermatoses.

Peut provoquer une irritation des yeux (douleur, rougeur) en cas de contact avec les yeux.

Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des maux de ventre, des nausées, des vomissements ou une perturbation du système nerveux en cas d'ingestion.

Peut entraîner une sensibilisation et des maux de tête par inhalation.

L'exposition à des températures supérieures à 35°C est à éviter.

Données concernant les substances dangereuses contenues dans la préparation :

- Éthanol absolu :
DL50/oral/rat = 6200-1500 mg/kg
CL50/inhalatoire/4h/rat = > 50 mg/l
CL50/inhalatoire/5j/algues = 12000 mg/l
- Acide citrique :
DL50/oral/rat = 11700 mg/kg
DL50/cutanée/rat > 2000 mg/kg

RUBRIQUE 12 - Informations écologiques

<u>Mobilité</u>	: Produit miscible dans l'eau.
<u>Persistance/Biodégradabilité</u>	: Produit biodégradable.
<u>Bio-accumulation</u>	: Pas de données connues.
<u>Ecotoxicité</u>	: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux souterraines ou de surface ou les canalisations.

RUBRIQUE 13 - Considérations relatives à l'élimination

<u>Déchet/Produit non utilisé</u>	: Ne pas rejeter le produit ou les déchets dans l'égout. Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés, puis suivre les réglementations locales et/ou nationales en vigueur pour l'élimination.
<u>Emballages</u>	: Ne pas réutiliser les emballages vides pour d'autres produits. Les emballages peuvent être évacués dans la filière classique (poubelles de tri sélectif). Peut être recyclé. Ne pas brûler, ni découper au chalumeau les emballages vides.

RUBRIQUE 14 - Informations relatives au transport

Code ONU	: 1987 ou 1993
Classe de danger	: 3
Groupe d'emballage	: III
Transport par terre	: ADR/RID (ordonnance sur le transport des produits dangereux – route train)
Transport maritime	: IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux)
Transport aérien	: ICAO-TI et IATA-DGR

RUBRIQUE 15 - Informations réglementaires

Etiquetage : Etiquetage de la préparation selon la directive 1999/45/CE du parlement européen et du Conseil du 31 mai 1999, concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses.
Etiquetage selon la directive 1907/2006/CE du 18/12/06 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques.
Etiquetage selon le règlement CLP 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006.

Symbole :



Liquide et vapeurs très inflammables
Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 2

Classification selon règlement 67/548/CEE

- Phrases R : R10 : Inflammable
R36 : Irritant pour les yeux
- Phrases S : S33 : Eviter l'accumulation de charges électrostatiques
S36-37-39 : Porter un vêtement de protection approprié, des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.
S27 : Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
S25/26 : Eviter le contact avec les yeux. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S43 : En cas d'incendie, utiliser de la poudre sèche/poudre/mousse/dioxyde de carbone pour l'extinction
S3/7/9 : Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit frais et bien ventilé
S15/16 : Conserver à l'écart de la chaleur, de toute flamme ou de sources d'étincelles. Ne pas fumer
S29/61 : Ne pas jeter les résidus à l'égout. Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales / la fiche de données de sécurité.

Classification selon règlement CLP 1272/2008

- Phrases H : H225 : Liquide et vapeurs très inflammables
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux
- Phrases P : P210 : Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes – Ne pas fumer
P233/240 : Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception

P241/242 : Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../ antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles
P243 : Prendre des mesures de précautions contre les décharges électrostatiques
P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
P303/313/353/361 : En cas de contact avec la PEAU (ou les cheveux), enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau (se doucher). Consulter un médecin.
P305/313/337/338/351 : En cas de contact avec les YEUX, enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées, puis rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.
P370/378 : En cas d'INCENDIE, utiliser de la poudre sèche/poudre/mousse/dioxyde de carbone pour l'extinction
P264 : Se laver ... soigneusement après manipulation
P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail
P235/403 : Stocker dans un endroit ventilé et au frais
P501 : Eliminer le contenu / récipient dans des conteneurs appropriés et étiquetés puis suivre les réglementations locales et/ou nationales en vigueur pour l'élimination.

Composition/Substances dangereuses : Ethanol abosl

Réglementation : Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit.

RUBRIQUE 16 - Autres informations

Fiche élaborée en prenant compte des informations des FDS des substances entrant dans la composition du produit.

Dénégation de responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont données de bonne foi et sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elle ne constitue pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donne pas lieu à un rapport juridique contractuel. Cette fiche est destinée à décrire notre produit en ce qui concerne les mesures de sécurité éventuelles. L'attention de l'utilisateur est attirée sur les risque éventuellement encourus lorsque le produit est utilisé à d'autres fins que celle pour lesquelles il a été conçu.